



**Dossier de presse**  
**6 mai 2022**

# **INAUGURATION DES ÉCOBOX PARCS ET JARDINS**

**Pour l'amélioration du Tri Hors Domicile**



© Mathieu Fontaine – Limoges Métropole

Véronique CHAMOULAUD

**Citeo Sud-Ouest**

06 63 22 71 76

[veronique.chamoulaud@citeo.com](mailto:veronique.chamoulaud@citeo.com)

Hélène VALLEIX

**LIMOGES METROPOLE**

05 55 45 79 09 – 06 20 59 42 71

[helene.valleix@limoges-metropole.fr](mailto:helene.valleix@limoges-metropole.fr)

Claire GLEDEL

**VILLE DE LIMOGES**

05 55 45 60 49

[claire.gledel@limoges.fr](mailto:claire.gledel@limoges.fr)

**Dans les centres-villes ou centres-bourgs comme dans les parcs et jardins du territoire, trier ses déchets n'était pas toujours rendu possible. Pour atteindre les objectifs que le territoire s'est fixé en matière de performance de tri, le tri hors domicile devient aujourd'hui une priorité.**

**C'est pourquoi Limoges Métropole, lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Tri Hors Domicile de Citeo va mettre en place de nouvelles installations de tri : les ECOBOX.**

**Première étape de déploiement : dans les parcs et jardins de la ville-centre, Limoges.**

**Pour Sarah Gentil, vice-présidente de Limoges Métropole en charge de la collecte et du traitement des déchets** *« Pour une action forte en faveur du recyclage et du réemploi, Limoges Métropole met tout en œuvre pour que les habitants améliorent la qualité et la quantité des déchets triés. Après de nombreux investissements pour les particuliers, que ce soit par la mise à disposition de composteurs individuels pour les jardins privés des particuliers et de composteurs partagés pour les habitats collectifs, ou encore, l'installation de bornes à biodéchets en centre-ville, la Communauté urbaine s'engage désormais pour améliorer le tri hors domicile ! L'installation d'écobox dans les parcs et jardins de la Ville de Limoges est une des premières étapes permettant de répondre à un besoin majeur dans ces espaces appréciés et fréquentés notamment durant la période estivale. »*

**Pour Vincent Léonie, adjoint au maire de Limoges en charge de l'environnement, des espaces verts et de la biodiversité** *« En collaboration avec Limoges Métropole, la Ville de Limoges a souhaité engager une nouvelle approche dans la gestion des déchets dans les espaces verts. Notre volonté est de responsabiliser les usagers en leur proposant d'effectuer le tri de leurs déchets aux points de collectes. Nous espérons que cet engagement citoyen de tout un chacun permettra de limiter les interventions humaines tout en préservant la propreté des sites. »*

**Pour Laure Poddevin, directrice régionale de Citeo Sud-Ouest** *« Limoges Métropole poursuit sa dynamique en faveur du tri et du recyclage : après l'installation de bornes Cliiink pour inciter à la collecte des emballages en verre, puis l'extension des consignes de tri à tous les emballages et papiers en 2020, c'est aujourd'hui le tri « réflexe » pour tous et en tous lieux qui est visé et que nous sommes fiers d'accompagner ».*

## ◆ Rappel des objectifs du plan stratégique de Limoges Métropole

4 axes ont été définis par Limoges Métropole concernant la gestion des déchets pour les 10 prochaines années.



Ce nouveau dispositif de tri sur les espaces publics répond à une attente sociétale forte de la part des habitants du territoire. Il s'inscrit en totale cohérence avec la simplification du geste initiée en juillet 2020 lors de l'extension des consignes plastiques et permettra d'attendre le plus vite possible les objectifs ambitieux fixés par Limoges Métropole, à savoir :

- Atteindre 30 kg/hab/an d'emballages recyclés ;
- Atteindre 32 kg/hab/an de verre recyclé ;
- Réduire de 20% en 10 ans les ordures ménagères résiduelles ;
- Améliorer la propreté des espaces publics de la ville-centre à travers le déploiement d'équipements attrayants et modernes.

## ◆ Augmenter les performances de tri hors domicile

Ce projet s'inscrit dans la logique et la continuité de l'extension des consignes de tri mise en place en juillet 2020 sur l'ensemble du territoire de Limoges Métropole. En effet, **le principal objectif de Limoges Métropole est aujourd'hui d'augmenter les performances de tri** en récupérant un gisement existant d'emballages sur les lieux hors foyer et à forte fréquentation, puis donner les moyens à ses 208 000 habitants de pouvoir poursuivre leur geste de tri.

Aucun dispositif ne permettait jusqu'alors à l'utilisateur de trier ses déchets lors de sorties en famille, entre amis dans les parcs et jardins (pique-nique, goûter...), d'où la nécessité d'équipements spécifiques installés dans des lieux stratégiques et à forte fréquentation.

**L'enjeu est de réussir à capter les déchets d'emballages des produits consommés hors du domicile, aujourd'hui non collectés séparément dans les lieux publics.** En effet, la loi AGEC N° 2020 - 105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire fixe plusieurs objectifs dont

cette collecte séparée d'ici le 1er janvier 2025, et 77% en 2025 et 90% en 2029 de recyclage des bouteilles plastiques issues de la consommation hors foyer.

**Limoges Métropole s'attachera à atteindre les objectifs opérationnels définis, afin de répondre aux enjeux de la gestion des déchets sur son territoire pour les 10 prochaines années.**

#### ◆ **Déploiement des Écobox dans les parcs et jardins de Limoges**

**Les parcs et jardins** sont des lieux très fréquentés dès que le climat le permet, avec une saisonnalité forcément constatée. Les pique-niques réguliers et les activités sportives génèrent des déchets aujourd'hui non triés. Les Écobox permettront de remédier à cette situation.

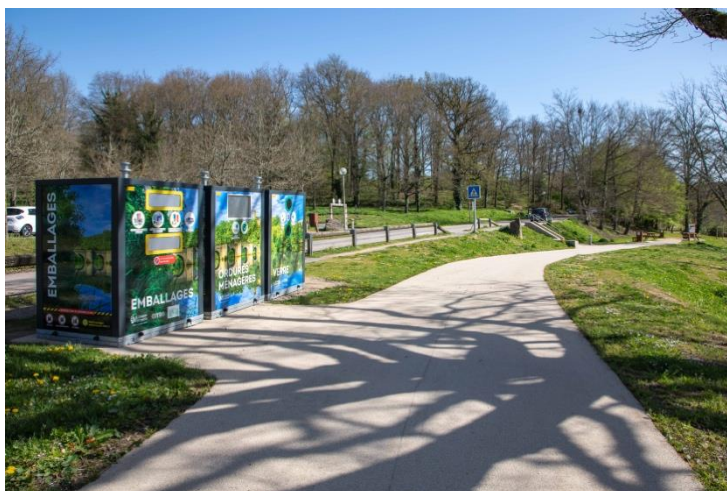
**8 parcs et jardins de la ville de Limoges seront ainsi équipés avant l'été 2022.**

**Chaque site sera doté de 3 Écobox :**

- 1 destinée aux emballages,
- 1 destinée au verre,
- 1 pour les ordures ménagères.

Une communication adaptée sur place guidera l'utilisateur en lui précisant clairement qu'il peut à présent sur ce site, trier ses emballages comme à la maison.

La suppression des corbeilles se fera progressivement et sera adaptée selon chaque site. Au total, l'opération permettra de retirer 94 corbeilles sur les 8 sites différents.



- **Calendrier de déploiement :**

- **Semaine du 11 avril 2022 :** Parkings Uzurat + Mas Jambost.
- **Semaine du 2 mai 2022 :** Parkings Font Pinot + Moulin Pinard.
- **Semaine du 23 mai 2022 :** Parkings à Edouard Detaille + Port du Naveix.
- **Semaine du 20 juin :** Parkings au Bas Fargeas rue de Feytiat + Rue Paul Antoine Bonnaud.

**Coût de l'opération de déploiement des écobox parcs et jardins : 39 000 euros, financée par Limoges Métropole avec le soutien de Citeo à hauteur de 50%.**

*Citeo a lancé en janvier 2021 un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) dédié à la mise en place de dispositifs visant à capter puis recycler les emballages ménagers issus de la consommation nomade hors foyer. Citeo estime en effet qu'environ 300 000 tonnes d'emballages ménagers sont jetées ou triées chaque année dans des centaines de milliers de lieux publics ou privés disséminés sur le territoire. L'objectif est de consolider les connaissances et de trouver des solutions à déployer sur les territoires afin d'accélérer la progression du tri et du recyclage des emballages ménagers et d'assurer la continuité du geste de tri partout, en toutes circonstances, pour les citoyens-consommateurs. Une enveloppe globale de 9,5 millions d'euros est allouée à cet AMI. Limoges Métropole fait partie des lauréats de la 2<sup>e</sup> phase de cet AMI, dans ce cadre Citeo **accompagne** et finance ce projet à hauteur de 50%.*

#### ◆ **De nouveaux déploiements prévus dans l'année 2022**

D'autres déploiements seront prévus pour **l'amélioration du Tri Hors Domicile dans le centre-ville de Limoges avant l'été 2022** avec le remplacement de bornes à verre par des écobox, déploiement de corbeilles de tri spécifiques pour le recyclage...**Des implantations sur les sites sportifs sont également à l'étude pour 2022.**

#### **À propos de Citeo**

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citeo s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ; co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 11 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 68 % des emballages ménagers et 60,5 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.